

Palette Skills Inc.
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
États financiers	
État de la situation financière	4
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7-9

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de Palette Skills Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Palette Skills Inc. (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Oakville (Ontario)
Le 24 juillet 2024

Palette Skills Inc.
État de la situation financière

Au 31 mars **2024** **2023**

Actifs

Court terme

Trésorerie	13 209 154	\$	1 771 579	\$
Débiteurs	1 185		151 288	
Sommes à recevoir de l'État	690 204		175 516	
Charges payées d'avance	1 507 384		193 828	
	15 407 927	\$	2 292 211	\$

Passifs et actif net

Court terme

Créditeurs et charges à payer	1 064 938	\$	1 227 888	\$
Passif au titre des partenaires de prestation de services (Note 3)	10 234 797		-	
Produits reportés (Note 4)	4 078 378		602 361	
Prêt du CUEC (Note 5)	-		30 000	
Emprunt (Note 6)	-		249 983	
	15 378 113		2 110 232	

Actif net

Fonds non affectés	29 814		181 979	
	15 407 927	\$	2 292 211	\$

Au nom du conseil :

_____ Administrateur

_____ Administrateur

Palette Skills Inc.
État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Produits		
Financement public	34 178 142 \$	5 663 573 \$
Financement non public	215 025	272 286
Droits d'inscription aux programmes	75 450	90 296
Autres produits	209 676	8 231
Produits d'intérêts	184 870	14 348
	34 863 163	6 048 734
Charges		
Prestation des programmes	26 203 931	1 603 180
Salaires et charges sociales	6 568 492	3 053 178
Honoraires	1 337 887	687 618
Matériel de bureau et frais d'administration	392 204	310 060
Publicité et promotion	307 859	239 951
Déplacements	199 294	56 483
Assurance	5 661	3 160
Créances douteuses	-	1 500
	35 015 328	5 955 130
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(152 165)	93 604
Actif net , au début de l'exercice	181 979	88 375
Actif net , à la fin de l'exercice	29 814 \$	181 979 \$

Palette Skills Inc.
État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(152 165) \$	93 604 \$
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	150 103	(141 318)
Sommes à recevoir de l'État	(514 688)	(150 213)
Charges payées d'avance	(1 313 556)	35 714
Créditeurs et charges à payer	(162 950)	1 122 557
Produits reportés	3 476 017	(179 895)
Passif au titre des partenaires de prestation de services	10 234 797	-
	11 717 558	780 449
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produits tirés de l'emprunt, nets	-	249 983
Remboursement du prêt du CUEC	(30 000)	-
Remboursement de l'emprunt	(249 983)	-
	(279 983)	249 983
Augmentation de la trésorerie au cours de l'exercice	11 437 575	1 030 432
Trésorerie, au début de l'exercice	1 771 579	741 147
Trésorerie, à la fin de l'exercice	13 209 154 \$	1 771 579 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Palette Skills Inc.

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2024

1. Objectifs de l'organisme

Palette Skills Inc. (l'« organisme ») a été constitué à titre d'organisme sans capital-actions le 13 septembre 2017.

L'objectif de l'organisme est de cibler des travailleurs dont les emplois ou les secteurs d'activité connexes ont subi des changements et de les soutenir dans la transition vers des professions à forte demande au sein de l'économie de l'innovation au moyen de cours de perfectionnement rapides et intensifs.

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, l'organisme est classé comme un organisme à but non lucratif et, par conséquent, n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Ces états financiers sont préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilisation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports, y compris le financement public et non public. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les apports affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice dans lequel les charges connexes sont engagées.

Les droits d'inscription aux programmes et les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lorsqu'ils sont acquis ou émis. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, déduction faite de la dépréciation, s'il y a lieu. Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des changements de situation indiquent la possibilité d'une dépréciation de l'actif. Les coûts de transaction liés à l'acquisition, à la vente ou à l'émission d'instruments financiers sont passés en charges lorsqu'ils sont réévalués à la juste valeur chaque date de clôture de l'état de la situation financière et sont portés au débit des instruments financiers s'ils sont évalués au coût après amortissement.

Palette Skills Inc.

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés ainsi que sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels comptabilisés à la date de l'état de la situation financière de même que sur les produits et les charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Passif au titre des partenaires de prestation de services

Dans le cadre de l'accord de contribution mentionné à la Note 4, l'organisme a été sélectionné à titre de bénéficiaire principal de l'Initiative de perfectionnement des compétences pour l'industrie et a conclu des accords avec des partenaires de prestation de services (les « bénéficiaires ultimes »), qui contribueront à l'exécution du projet. À la fin de l'exercice, l'organisme devait 10 234 797 \$ (2023 – néant \$) à un certain nombre de bénéficiaires ultimes pour des coûts de projets admissibles engagés jusqu'au 31 mars 2024.

4. Produits reportés

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde, au début de l'exercice	602 361 \$	782 256 \$
Produits reçus	38 074 184	5 606 459
Produits comptabilisés	(34 598 167)	(5 786 354)
Solde, à la fin de l'exercice	<u>4 078 378 \$</u>	<u>602 361 \$</u>

Le 14 mars 2023, l'organisme a signé un accord de contribution (l'« accord ») afin d'obtenir du financement public sur une période de trois ans. Dans le cadre de l'accord, l'organisme prévoit recevoir et comptabiliser à titre de produits les fonds reçus en fonction des dépenses admissibles effectuées. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2024, l'organisme a reçu 37 867 884 \$ de la contribution maximale disponible de 77 984 071 \$. Les modalités de l'accord stipulent que si la totalité ou une partie des fonds n'est pas utilisée pour des dépenses admissibles au cours de l'exercice où ils sont reçus, l'organisme est tenu de rembourser les fonds non utilisés dans les 45 jours suivant la fin de l'exercice. Après la signature de l'accord, l'organisme a été autorisé à reporter le remboursement des fonds excédentaires à la fin du programme Initiative de perfectionnement des compétences pour l'industrie. Les fonds non utilisés devront donc être remboursés à la date d'achèvement du projet, soit le 31 mars 2025.

Palette Skills Inc.
Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2024

5. Prêt du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Prêt du CUEC	<u>- \$</u>	<u>30 000 \$</u>

L'organisme a obtenu un prêt de 40 000 \$ au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (« CUEC ») pour financer ses dépenses pendant la pandémie de COVID-19. Le prêt ne porte pas intérêt et aucun versement n'était prévu avant le 31 décembre 2023. De plus, si un montant de 30 000 \$ était remboursé à cette date, le solde de 10 000 \$ serait abandonné. Le prêt a été entièrement remboursé le 7 décembre 2023 et l'organisme a obtenu une remise de 10 000 \$.

6. Emprunt

L'emprunt n'était pas garanti et portait intérêt au taux de 6,5 % par année calculé mensuellement. Il devait être remboursé 12 mois après la date du versement initial ou à la date d'obtention par l'emprunteur du règlement final des contrats financés, selon la première des deux éventualités. L'emprunt a été entièrement remboursé le 24 août 2023.

7. Risques liés aux instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir à l'autre partie une perte financière en manquant à l'une de ses obligations. L'organisme est exposé à un risque de crédit associé à ses débiteurs et à certaines sommes à remettre de l'État. Cette exposition au risque n'a pas changé depuis l'exercice précédent.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à respecter ses obligations à l'égard de ses passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque que, en raison des exigences de liquidité liées aux activités, l'organisme ne dispose pas de fonds suffisants pour régler une opération à la date d'échéance, soit obligé de vendre des actifs financiers à une valeur inférieure à leur valeur réelle ou ne soit pas en mesure de régler ou de recouvrer un actif financier. L'organisme est exposé à un risque de liquidité en raison de ses crédateurs et charges à payer. Cette exposition au risque n'a pas changé depuis l'exercice précédent.